

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2018

Le Conseil Municipal de Charbonnier les Mines s'est réuni le 08 mars 2018 sous la présidence de M. Pascal Berthelot, Maire.

Etaient présents : M. BERTHELOT Pascal, Maire, Mme MESTRE Hélène, Mme JACQUET Marie-Laure, M. ZAJIC Gilles, M. PAULET Sébastien, Maires Adjoint, M. PELISSIER Philippe, M. MARQUES Adelino, M. FARY Jean-François, M. LOINTIER Jean-Michel, Mme BINET Marilyn, M. BESSON Nicolas.

Absents : M. VALLON Jérôme (qui a donné procuration à M. BERTHELOT), Mme JAFFEL-LAVIE Nathalie, Mme SOUSA (qui a donné procuration à Mme JACQUET), M. ANASTACIO.

Secrétaire de séance : Mme JACQUET Marie-Laure.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET COMMUNE

Présentés par M. le Maire, ils s'établissent comme suit :

Compte Administratif du Budget Commune

- Budget de fonctionnement :	Recettes	: 715 726.47 €
	Dépenses	: 531 428.59 €
	Excédent	: 184 297.88 €
- Budget d'investissement :	Recettes	: 322 884.94 € (compris les restes à réaliser)
	Dépenses	: 434 599.76 € (compris les restes à réaliser)
	Déficit	: 111 714.82 €

L'ensemble des deux budgets fait apparaître un excédent de 72 583.06 €.

Compte Administratif du Budget Assainissement

- Budget de fonctionnement :	Recettes	: 55 160.17 €
	Dépenses	: 52 333.63 €
	Excédent	: 2 826.54 €
- Budget d'investissement :	Recettes	: 155 539.82 €
	Dépenses	: 64 796.71 €
	Excédent	: 90 743.11 €

L'ensemble des deux budgets fait apparaître un excédent de: 93 569.65 €

2. COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR ANNEE 2017

Les comptes de gestion sur les budgets « assainissement et commune » ont été dressés par la trésorière, sont conforme aux comptes administratifs. Ils sont adoptés à l'unanimité.

3. AFFECTATION DE RESULTATS

Le Compte administratif du budget « commune » présente un excédent de 184 297.88 €, le Conseil décide d'affecter la somme de 111 714.82 € au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement et affecter la somme restante soit 72 583.06 € à l'excédent reporté au compte 002.

4. AFFECTATION DE RESULTATS

Le Compte administratif du budget « assainissement » présente un excédent de fonctionnement de 2 826.54 €, le Conseil décide de reporter cette somme à l'excédent reporté au compte 002.

5. REMBOURSEMENT CAUTION APPARTEMENT PLACE DE LA LIBERTE

Le Conseil donne son accord pour le remboursement de la caution de l'appartement de type F4 situé place de la liberté, libre au 28 Février 2018.

6. LOCATION APPARTEMENT F4 PLACE DE LA LIBERTE

Le Conseil donne pouvoir à la commission "logement" d'examiner les candidatures et d'en retenir une.

7. MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR NEGOCIATION D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Conseil charge le Centre de Gestion de négocier des contrats d'assurance pour les risques statutaires de ces agents.

8. MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil décide de mettre en place le nouveau régime indemnitaire qui se compose de l'I.F.S.E. (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et du C.I.A. (Complément Indemnitaire Annuel) à compter du 1er avril 2018.

9. ACQUISITIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES

Le Conseil approuve l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré section A n° 186, 1968 et 1967 par l'OPHIS. Il confirme l'intention de la Commune de conserver une bande de terrain afin d'élargir le trottoir. La cession se fera gracieusement, la Commune prenant à sa charge les frais d'arpentage.

10. BORNAGES DIVERS

Le Conseil donne son accord pour faire établir différents documents d'arpentage.

11. QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil confirme son intention d'effectuer des travaux à la caserne des pompiers pour y installer une nouvelle cantine.
- Le Maire doit se charger de dénoncer le contrat du défibrillateur.
- Le Maire Adjoint indique que les enfants du Conseil Municipal des Jeunes poursuivent leur travail sur la fresque.
- Le Maire montre l'ébauche de l'aménagement du giratoire à l'entrée de Charbonnier les Mines. Le financement pourrait se faire par souscription auprès de la population.